

**INTERCLUBS DEPARTEMENTAL JEUNES**

**REGLEMENT**

**SAISON 2017-2018**



Règlement validé par le Comité Directeur du CD 31 le 20/09/17.

### Table des matières

Article 1 : Objet de la compétition .....	3
Article 2 : Inscription des équipes par un club .....	3
Article 4 : Organisation de la saison interclubs .....	3
Article 5 : Calendrier .....	3
Article 6 : Composition des équipes .....	4
Article 7 : Hiérarchie dans la valeur des équipes .....	4
Article 8 : Déroulement des rencontres .....	4
Article 9 : Rôle du responsable de la rencontre.....	5
Article 10 : Volants.....	5
Article 11 : Arbitres / Juge-Arbitre.....	5
Article 12 : Blessure .....	5
Article 13 : Scores et résultats des matchs .....	6
Article 14 : Scores et résultats des rencontres.....	6
Article 15 : Réclamations.....	6
Article 16 : Homologation des résultats.....	7
Article 17 : Points de pénalité .....	7
Article 18 : Disqualification d'une équipe et sanction financière .....	7
Article 19 : Classement final des IDJ .....	7
Article 20 : Récompenses :.....	7
Article 21 : Tenue et comportement .....	7
Article 22 : Cahier des charges.....	8

### **Article 1 : Objet de la compétition**

L'Interclubs Départemental Jeunes (IDJ) opposent les équipes jeunes de différents clubs de Haute-Garonne affiliés à la Fédération Française de Badminton et sont gérés par le Comité Départemental Haute-Garonne Badminton (dit CD 31). Exceptionnellement, le CD 31 peut autoriser des équipes provenant d'un département limitrophe, et où des interclubs ne sont pas organisés, à participer.

### **Article 2 : Inscription des équipes par un club**

Chaque club peut inscrire une équipe par catégorie (Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior) et par poule (Promotion ou Départementale) auprès de la Commission Jeunes avant la date limite d'inscription. Les droits d'inscription s'élèvent à **30,00 €** par équipe et doivent être versés lors de l'inscription. Sans versement, aucune inscription ne sera prise en compte. **Les joueurs doivent être licenciés au moment de la date limite d'inscription.**

#### **Date limite d'inscription : 27 Octobre.**

Chaque inscription devra préciser un capitaine jeune et un responsable adulte de l'équipe et ses coordonnées complètes. Les capitaines veillent au bon déroulement des rencontres de son équipe.

L'inscription d'une équipe implique l'acceptation du présent règlement sans réserve et est réalisée via le dossier d'inscription. Le dossier d'inscription comporte une date limite. Toute inscription parvenue après cette date sera refusée.

### **Article 3 : Entente de clubs**

Dans le cadre des IDJ, il est possible de procéder à une entente de club. Deux clubs peuvent s'associer pour créer une équipe. Cette équipe est valide pour la saison. Les modalités d'inscription sont les mêmes que pour une équipe club néanmoins le dossier devra être signé par les deux responsables adultes. **Il n'est pas possible d'inscrire plus de deux clubs pour une entente.**

### **Article 4 : Organisation de la saison interclubs**

Les IDJ se déroulent pour chaque catégorie : Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior. Les équipes sont rassemblées en poules. Dans chaque catégorie il y a une distinction de niveau : Promotion contenant les joueurs non compétiteurs (NC) et classés (P12, P11 et P10) et Départemental contenant les joueurs classés D9 et mieux. Dans le cas où il y a peu d'équipes dans la même catégorie, les poules Promotion et Départementale peuvent être rassemblées.

Lors de chaque journée d'IDJ, chaque équipe affronte une ou plusieurs équipes de sa poule. Un classement de la poule est alors effectué et permet de marquer des points. Un classement final est établi après la dernière étape IDJ en fonction des points marqués par chaque équipe à chaque IDJ. Si nécessaire, une sortie de poule avec des matchs de classement est effectué (exemple : demi-finale, finale).

### **Article 5 : Calendrier**

La Commission Jeunes établit un calendrier des rencontres en fonction des inscriptions. Les journées se dérouleront en week-end, chaque catégorie jouant sur une journée.

En cas de force majeure empêchant le déroulement de la rencontre à la date fixée, les capitaines des clubs concernés doivent le signaler immédiatement par courriel à la Commission Jeunes ([benjamin@gebad31.fr](mailto:benjamin@gebad31.fr)), et lui transmettre dans les sept jours avant la date de la rencontre les raisons motivées de son non-déroulement. Un joueur engagé pour les IDJ sur une saison ne peut pas participer à un tournoi jeune qui serait organisé sur une même journée qu'un IDJ.

### Article 6 : Composition des équipes

Chaque équipe doit être composée au minimum de :

- 2 garçons et 2 filles

et au maximum de :

- 5 garçons et 5 filles

Les joueurs non-compétiteurs peuvent jouer dans la poule Promotion. Les joueurs classés P12, P11 et P10 peuvent jouer dans le niveau Promotion ou Départemental. Les joueurs classés D9 et plus doivent jouer dans le niveau Départemental. Si l'un des joueurs de l'équipe possède un classement D, R ou N, l'équipe doit obligatoirement s'inscrire dans le niveau Départemental. Le classement pris en compte sera arrêté 8 jours avant la première journée. Une équipe inscrite dans un niveau en début d'année ne pourra pas changer de niveau en cours d'année, même dans le cas de changement de classement de joueur.

**Un joueur peut être surclassé dans une équipe de catégorie d'âge supérieur mais son surclassement est valide pour toute la saison. Tout joueur ayant disputé une rencontre avec une équipe des IDJ de son club ne peut rejouer pour le compte d'une autre équipe départementale des IDJ dans la même saison.**

Une liste des joueurs doit être transmise à la Commission Jeunes (par le biais du dossier d'inscription) avant la première rencontre. Seuls sont autorisés à figurer dans les équipes les licenciés dudit club (ou des clubs dans le cas d'une entente) appartenant aux catégories concernées par l'équipe d'IDJ. Les équipes ne comportant pas le nombre maximum de joueurs peuvent compléter leur équipe au cours de la saison. Dans ce cas, une nouvelle liste avec les nouveaux joueurs devra être envoyée. Le capitaine de l'équipe doit vérifier que les joueurs sont à jour lors de la rencontre. Une équipe faisant figurer un joueur non-autorisé sera considérée comme WO sur le ou les matchs concernés.

**Une équipe ne pouvant pas présenter au moins un garçon et une fille dans son équipe pour une journée X ne pourra pas participer à cette journée.**

### Article 7 : Hiérarchie dans la valeur des équipes

Sans objet pour cette saison.

### Article 8 : Déroulement des rencontres

Les rencontres se disputent en 5 matchs selon le schéma suivant :

- 1 SH – Simple Homme
- 1 SD – Simple Dame
- 1 DH – Double Homme
- 1 DD – Double Dame
- 1 DM – Double Mixte

### Un joueur ne peut pas faire plus de 2 matchs lors de la même rencontre.

Les matchs se déroulent au meilleur des 3 sets en 21 points suivant le système de comptage FFBaD en vigueur. L'ordre des matchs peut être changé à la seule condition que les deux capitaines soient d'accord et sous l'accord du JA de la compétition. Les joueurs doivent remplir la feuille de matchs et la rapporter au responsable de la rencontre après chaque rencontre avec une autre équipe.

Avant le début de la rencontre, chaque capitaine doit remettre au responsable de la rencontre la feuille de rencontre avec la composition complète de son équipe mentionnée par écrit. Des joueurs remplaçants peuvent être inscrits sur la feuille de match et pourront être appelés à jouer dans le cas d'une blessure au cours de la rencontre. Ils ne doivent pas faire partie d'une autre équipe.

En cas de retard important d'une équipe ayant empêché le déroulement d'une rencontre à son terme l'équipe en cause pourra être déclarée forfait sur les matchs manquants par la Commission Jeunes.

### **Article 9 : Rôle du responsable de la rencontre**

Les rencontres se disputent sous la responsabilité du [Comité Départemental Haute-Garonne Badminton](#) (CD 31). Un "responsable de la rencontre" est désigné par le Président du CD 31.

Le responsable de la rencontre est dépositaire des compositions des équipes présentées par les capitaines, ces compositions sont consignées sur la feuille officielle de la rencontre. Il peut contrôler les licences avant le début de la rencontre.

Il peut faire jouer simultanément les matchs sur les terrains réservés à la rencontre et décide d'une modification de l'ordre des matchs prévu à l'article 8 si cela s'avère nécessaire et dans l'intérêt du bon déroulement de la rencontre (optimisation de la durée...). Il règle les litiges éventuels concernant les volants et l'arbitrage. Il porte sur la feuille de matchs, dans le cadre prévu à cet effet, les réclamations éventuelles déposées par une équipe.

Enfin, il est chargé de saisir les résultats sur Badnet dans les 5 jours suivant la rencontre, et de conserver la feuille de match jusqu'à la fin de la saison. Il doit pouvoir la transmettre sur demande pour toute réclamation.

### **Article 10 : Volants**

Les volants sont à la charge des clubs (ou ententes de clubs).

Le volant de référence est le YONEX Mavis 500 pour le niveau Promotion. Le volant de référence est le WILSON TEAM 60 pour le niveau Départemental. Dans le cas où les niveaux Promotion et Départemental sont fusionnés, le volant de référence est le volant plume à partir du moment où il y a un joueur classé D9 ou plus. Les rencontres « Poussin » se disputent en volants plastique ou plumes au choix des deux joueurs (paires). En cas de désaccord, le volant en plumes est prioritaire.

### **Article 11 : Arbitres / Juge-Arbitre**

Les clubs participants aux IDJ sont invités à avoir un arbitre officiel ou arbitre UNSS qui participe à au moins 1 journée des IDJ (obligatoire pour la saison 2018-2019).

Le CD 31 assurera la recherche et la rémunération d'arbitres et d'un Juge-Arbitre pour les rencontres.

### **Article 12 : Blessure**

En cas de blessure durant un match, le joueur ne peut être remplacé pour ce match. Ce dernier perd son match sur abandon et son équipe marque 0 point.

Toutefois, il peut être remplacé pour les matchs suivants de la rencontre par un autre joueur de l'équipe dans le cas où ce joueur ne dépasse pas les deux matchs maximums par rencontre. S'il n'y a pas de possibilité de remplacement, le match est perdu.

Le score d'un match perdu sur blessure prend en compte les points obtenus par le joueur blessé au moment de son abandon. Son vainqueur se voit ensuite créditer des points normalement requis pour le gain du ou des sets restants.

**Article 13 : Scores et résultats des matchs**

Pour chaque match joué dans la rencontre (SH, SD, DH, DD, DM), les équipes se voient créditer des **points de match** comme suit : 1 point par match gagné, 0 point par match perdu.

Pour chaque match WO:

- Le score d'un match perdu par W.O ou non joué est de 21/0 21/0.
- Le match rapporte +1 pour l'équipe vainqueur, et -1 (au lieu de 0) pour l'équipe WO
- Lorsqu'un match n'a pas pu être joué, (double forfait), chaque équipe récolte -1 point de match

**Article 14 : Scores et résultats des rencontres**

Le **score d'une rencontre** est l'addition des points obtenus pour les 5 matchs.

Exemple : Le club A remporte la rencontre contre le club B 3 à 2.

Match	A	B
SH	1	0
SD	0	1
DH	0	1
DD	1	0
DM	1	0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

Pour chaque rencontre jouée, les équipes se voient créditer des **points de rencontres** comme ci-dessous :

Gagné	Egalité	Perdu	Forfait	Double forfait
3 points	2 points	1 point	0 point	-1 point

A la fin de chaque IDJ, un classement de poule est établi reprenant le barème ci-dessus. Exemple : une équipe ayant gagné ses 4 matchs de poules marquera (4\*3) 12 points. Une équipe ayant 2 victoires, 1 égalité et 1 défaite marquera 9 points.

**Article 15 : Réclamations**

Dans le cas où une équipe désirerait déposer une réclamation pour une rencontre, le capitaine de l'équipe concernée doit :

- Si possible, la faire mentionner sur la feuille de match par le responsable de la rencontre,
- Le signaler dès qu'il en a connaissance par courriel à la Commission Jeunes ([benjamin@gebad31.fr](mailto:benjamin@gebad31.fr)),
- Transmettre à la Commission Jeunes les raisons motivées de la réclamation, et cela dans un délai de 5 jours après la date de la rencontre.

Après examen des motifs exposés et entente des représentants des parties concernées, la commission pourra décider des suites à donner à cette réclamation. Elle pourra, toutefois, se saisir elle-même ultérieurement de tout manquement qu'elle aurait constaté.

### **Article 16 : Homologation des résultats**

Le responsable de la rencontre doit récupérer les feuilles de matchs, dûment complétées et signées par les deux capitaines, à la fin des rencontres. Le CD 31 doit les conserver durant toute la saison.

**Le CD 31 doit également saisir les résultats dans le logiciel « Badnet » dans les 5 jours suivant la rencontre au plus tard.**

### **Article 17 : Points de pénalité**

Chaque match WO sanctionnant le non-respect de certaines règles sera comptabilisé à la fin de chaque IDJ. En cas d'excès, les clubs seront sanctionnés d'une amende.

### **Article 18 : Disqualification d'une équipe et sanction financière**

En cas de sanctions financières, les clubs doivent régler le montant de la sanction dans les 21 jours suivant son annonce. En cas de non-paiement, l'équipe pourra être définitivement exclue du championnat.

La Commission Jeunes a le pouvoir de disqualifier une équipe qui aurait concédé des matchs par W.O dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe.

En cas de non présentation d'une équipe, d'un manquement de prévenance dans les délais impartis (J-15), d'un comportement contraire aux principes du fair-play et de tolérance le club (ou l'entente de club à part égale) sera sanctionné d'une amende. **L'amende est de 20€ pour un forfait d'équipe sur une journée, et de 50€ pour un forfait d'équipe sur la saison.**

### **Article 19 : Classement final des IDJ**

A l'issue du dernier IDJ de la saison, le classement final de chaque poule est établi en fonction du nombre de points marqué ou suite à la phase finale. En cas d'égalité entre plusieurs équipes dans une poule, les critères suivants sont successivement regardés :

- Le résultat des rencontres particulières. Si chaque équipe a gagné une rencontre les opposant, les critères suivants sont successivement pris en compte.
- Du score en points de match total sur l'interclubs.
- Du set average sur l'interclubs.
- Du point average total sur l'interclubs.

### **Article 20 : Récompenses :**

Suite au classement final, les équipes premières et secondes sont récompensés. La remise des récompenses sera effectuée lors de l'Assemblée Générale du Comité Départemental Haute-Garonne de Badminton.

### **Article 21 : Tenue et comportement**

La tenue des joueurs doit être conforme aux circulaires FFbAd : short/jupe, t-shirt et chaussures de salle. Les maillots de football, basket et autres sports collectifs sont donc interdits ainsi que les pantalons jogging et t-shirt à manches longues.

Le responsable du tournoi et le Juge-Arbitre (JA) doivent veiller à un bon comportement des joueurs présents. Le JA se doit d'intervenir sur tout geste anti-sportif (jet de raquette, injures...) qu'il constate.

### Article 22 : Cahier des charges

#### Le club

##### 1) Equipement :

- Avoir un gymnase 7 terrains et 7m de hauteur avec des gradins/tribunes.
- Les poteaux et filets doivent être règlementaires.
- Une trousse premiers secours obligatoire.
- Une table de marque avec des chaises (le comité à son matériel)
- Buvette

L'aménagement du plateau de jeu doit assurer la sécurité des joueurs et spectateurs.

##### 2) Communication : Lien avec le responsable du comité 31 pour le bon déroulement de la compétition.

#### Le comité 31

- 1) Demande d'autorisation : le comité 31 s'occupe des démarches administratives sur Poona.
- 2) Mise en place du tournoi sur badnet.
- 3) Trouver et rémunérer le JA
- 4) Gestion des inscriptions
- 5) Envoi des convocations (au plus tard J-7)
- 6) Constitution des règlements nécessaire au bon déroulement des IDJ.
- 7) Recherche des arbitres et prise en charge des frais d'arbitrages au tarif fédéral.
- 8) Gestion de la préparation de la compétition en collaboration avec le JA.
- 9) Gestion de la table de marque (matériel informatique) et du déroulement des journées IDJ
- 10) Rentrer les résultats sur badnet après chaque journée.
- 11) Faire la communication sur le site du comité 31.
- 12) Gestion des récompenses